



Paris, 26 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conservation des ressources phytogénétiques : la France se mobilise en faveur de la préservation de la biodiversité cultivée

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation conduit deux nouvelles actions pour la conservation la diversité du patrimoine génétique des plantes cultivées (ressources phytogénétiques) :

- Le lancement d'un appel à projets, en septembre 2017, permet de soutenir des initiatives portant sur la caractérisation et la pérennisation des collections de ressources phytogénétiques de plantes cultivées. Cet appel à projets est doté de 300 000 euros. Ces crédits du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation viennent compléter les moyens déjà mobilisés par le ministère depuis 2015 pour constituer une équipe dédiée à structurer la conservation de ces ressources¹.
- Ce sont ainsi 80 variétés d'aubergines, 603 variétés d'avoine et 36 variétés de triticales, gérées par l'INRA et appartenant à la collection nationale française qui sont versées au pool commun prévu par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (TIRPAA)². Ces variétés pourront ainsi être accessibles à tout utilisateur de la recherche et de la sélection intéressé au niveau international.

Par ailleurs, le secteur semencier français apporte aujourd'hui son soutien à cet engagement en faveur de la préservation des ressources phytogénétiques par une contribution financière annuelle significative qui bénéficiera aux actions de conservation de la diversité génétique.

Dans ce cadre, Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation se félicite de cet engagement du Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS), qui constitue la première contribution volontaire d'un secteur semencier national au TIRPAA.

Pour Stéphane TRAVERT « la France accorde une grande importance à ce Traité, indispensable pour répondre aux Objectifs du développement durable de l'Agenda 2030³ des Nations Unies. Le MAA participera, la semaine prochaine, à la réunion bisannuelle de l'organe directeur du TIRPAA, au Rwanda. A cette occasion il réaffirmera son soutien au Traité ».

L'innovation variétale et de la production des semences jouent un rôle prépondérant dans le maintien de compétitivité et de la performance environnementale de l'agriculture, en s'appuyant fortement sur les variétés végétales disponibles et les ressources phytogénétiques. L'enjeu de conservation est bien de garantir la disponibilité de la biodiversité cultivée pour l'avenir et en particulier de contribuer à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. La France a ratifié le Traité international sur les ressources phytogénétiques, entré en vigueur en 2004, qui vise à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et qui crée un pool commun de ressources phytogénétiques.

¹ <https://www.geves.fr/ressources-phytogenetiques/coordination-nationale/>

² <http://www.fao.org/plant-treaty/fr/>

³ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement/article/l-agenda-2030-et-les-objectifs-de-developpement-durable-odd>

Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr